

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
17/05/2022

Dossier complet le :
30/05/2022

N° d'enregistrement :
2022-6168

1. Intitulé du projet

Projet de construction de 12 abris volailles avec couverture en panneaux photovoltaïques : 546.72 KWc.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

GAEC DES AVAILLES TERTRE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

GUILLEMOT Mathieu associé exploitant du GAEC.

RCS / SIRET

7 9 2 9 1 1 8 8 5 0 0 0 1 2

Forme juridique

G.A.E.C.

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Numéro de catégorie : n°30	Le projet porte sur 546.72 KWc à partir de 12 abris avicoles implantés sur 3 parcours avicoles exploités par le GAEC DES AVAILLES TERTRE.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'atelier avicole est composé de 3 poulaillers et de 3 parcours avicoles. Le projet consiste en la construction de 12 abris volailles de 22.47 m x 9.60 m = 215.71 m² chacun réparti de la manière suivante : 4 abris volailles par parcours avicole. Les abris seront répartis uniformément sur l'ensemble des parcours (en ligne et en colonne) et seront distants les uns des autres de 30 m. Il n'est pas prévu de travaux de démolition dans le cadre de ce projet.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est double :

1/ Amélioration du confort pour les animaux. Nous souhaitons créer des zones d'ombrage pour la période estivale. Ces travaux répondent à deux objectifs économique et sociétal à savoir, augmenter le temps de présence de nos animaux sur le parcours et limiter les consommations d'intrants (paille,...).

2/ Production d'énergie renouvelable participant ainsi à la réalisation des objectifs fixés par la loi de transition énergétique pour la croissance verte.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Implantation de 12 abris volailles sur des parcours avicoles existants.

Dès réception de toutes les autorisations administratives nécessaires à la réalisation du projet :

- 1/ préparation du site,
- 2/ construction des 12 abris volailles - structure,
- 3/ pose des modules solaires,
- 4/ installations des composants électriques,
- 5/ gestion des déchets du chantier.

La phase travaux durera approximativement deux semaines et sera effectuée pendant la période de vide sanitaire. Description des ouvrages : les abris seront volontairement réalisés avec une toiture de type "fuyarde", elle ne dispose pas de système d'intégration étanche. Cette solution permettra d'avoir un espace de 20 mm entre chaque panneau dans la longueur de l'abri et d'un espace réglable de 20 à 40 mm dans le sens de la hauteur du rampant (sens de l'écoulement des eaux de pluies). Ces espaces ainsi créés permettront aux eaux pluviales de s'écouler naturellement et d'alimenter le sol en dessous (confère plan en annexe). Chaque abri sera équipé de son onduleur et de son coffret de protection. Les cheminements entre abris et le point de livraison seront réalisés conformément à la norme NF C 15 100. (confère plan : représentation des tranchées - réseaux). Dans le cadre de la biosécurité, les abris seront pourvus sur la périphérie de bandes équipées de pointes contre le perchage des oiseaux sauvages. Les installations seront réalisées conformément à la norme NF C 15100 et à l'UTE 15712 en vigueur. Les câbles sont non-propagateurs de feu et les composants d'un panneau photovoltaïques ne sont pas inflammables : ils ne participent pas à la propagation du feu. Le risque le plus important est l'incendie volontaire c'est à dire que mise en place sous les panneaux d'un combustible. Dans ce cas, un décaissage du sol sous l'abri concerné serait effectué pour traitement. En cas d'incendie, une réserve incendie est présent sur le site d'exploitation (confère plan de masse joint en annexe).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Ces installations seront réalisées conformément à la norme NF C 15 100 et à l'UTE 15 712. Le risque d'incendie pendant la phase d'exploitation sera donc faible. Le risque le plus important est l'incendie volontaire.

Les panneaux mis en oeuvre sur les abris seront des panneaux bi-verre. Ils seront composés de :

- 2 feuilles de verres (partie inférieure et supérieure du panneau) : 15%,
- 2 feuille d'EVA permettant l'encapsulation des cellules) :0.5%,
- Les cellules solaires en silicium : 80%,
- Un cadre en alu : 0.5%,
- Un ensemble de cuivre et aluminium pour la connectique : 4%.

Ces modules seront exempts de toutes matières toxiques, nocifs. Ces modules seront recyclables à 99%.

Une distance de 30 m entre chaque abri sera respectée.

Les abris font partie intégrante du parcours, le dessous des abris est enherbé et utilisé par les volailles label rouge comme parcours. Il n'y a pas d'entretien spécifique.

Travaux de maintenance : l'ensemble des opérations de maintenance curatives et préventives sera réalisé durant les vides sanitaires (pas d'animaux présent sur l'exploitation). Le tableau général basse tension (TGBT) comportant les protections électriques des différents abris sera implanté à l'extérieur des parcours. Enfin, les intervenants devront respecter l'arrêté du 29 septembre 2021 relatif aux mesures de biosécurité applicables aux établissements avicoles à savoir désaffectation du véhicule entrant sur l'exploitation, passage par le SAS sanitaire et respect du plan de biosécurité de l'exploitation. L'ensemble de ces éléments sera fourni par l'exploitant aux agents de maintenance.

4.4 A qu ille() procéd re() administrative) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il so mis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Procédure d'urbanisme : dossier de demande de permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de me re utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface emprise au sol/abri volaille : 215.71	m ²
Surface emprise au sol totale : 2588.52	m ²
Hauteur à l'égout (point bas) : 3.32	m
Hauteur au faitage (point haut) :4.28	m

4.6 Localisation du projet

**Adresse et commune(s)
d'implantation**

Le Tertre
LE LOROUX BECONNAIS
49370 VAL D'ERDRE AUXENCE

Coordonné s géographiq e ¹ Long. 0 ° 91 ' 06 " N Lat. 47 ° 53 ' 66 " O

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée : Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

L'atelier avicole relève du régime des installations classées soumises à déclaration. L'atelier dispose d'un récépissé de déclaration. Le projet modifie l'installation et une télédéclaration de modification de l'installation (procédure ICPE déclaration) sera réalisée et portée à connaissance de la préfecture (service instructeur : DDPP).

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Utilisation des matériaux suivants : - Structure en acier galvanisé, - Toiture composée de panneaux photovoltaïques assemblés avec un système d'intégration fuyard ne nécessitant pas de bac acier.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera implanté en zone agricole sur les parcours avicoles existants. Pas de perte de surface agricole, les animaux auront accès à l'ensemble des parcours, y compris dessous les abris et l'ensemble sera enherbé. Le projet sera utilisé à la fois comme abris pour les animaux (bien-être animal) et à la fois pour produire de l'énergie.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les modules photovoltaïques seront exempts de toutes matières toxiques, nocifs. Ces modules seront recyclables à 99%.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Notre projet sera implanté en zone agricole sur des parcours avicoles existants à proximité immédiat des bâtiments d'élevage (site d'exploitation). Le positionnement des abris les uns par rapport aux autres permettra la meilleure intégration de notre projet dans le paysage proche et lointain. Nous avons opté pour une hauteur au faitage de 4.28 m et une hauteur à l'égout de 3.32 m limitant ainsi l'impact visuel de notre projet dans son environnement. ▲
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les parcelle utilisée pour le projet sont utilisées comme parcours avicoles et le resteront après construction : conservation de l'usage initial du sol.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 De cription, le cas échéant, de m ure et d caracté tique du projet de finée à évite ou réduire le effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Néant.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu des éléments renseignés, nous considérons que notre projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale. situé en dehors de zones environnementales sensibles, il contribuera à améliorer le bien-être animal et à produire de l'énergie renouvelable sans pour autant créer de nouvelles nuisances.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Plan d'un abri avicole (calpinage) Plan des réseaux enterrés

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

VAL D'ERDRE AUXENCE

le,

28 avril 2022

Signature

